



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 74433

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme tient à rappeler à M. le ministre de la santé et des solidarités l'engagement international de la France à la lutte contre le tabagisme par la ratification de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Il souhaite lui indiquer qu'il est urgent que davantage de médecins, de pharmaciens, de personnels paramédicaux ou encore de personnels associatifs, engagés dans la prévention contre le tabagisme, puissent être formés à l'abord clinique du tabagisme et au problème de la dépendance tabagique. En effet, aujourd'hui, nul ne peut nier que le tabac est la première cause de décès évitable dans notre pays et que chaque année le tabac tue plus de soixante mille personnes, ce qui représente 11 % de la mortalité nationale. Il s'agit d'un problème de santé publique majeur qui demande d'avantage de crédits tant pour la recherche que pour la formation en tabacologie. Aussi il lui demande ce qu'il envisage de proposer dans le cadre de la loi de Finances pour 2006 pour donner un nouvel élan à la lutte contre ce fléau.

Texte de la réponse

À l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la journée mondiale sans tabac du 31 mai 2005 a eu pour thème « le rôle des professionnels de santé dans la lutte anti-tabac » et a mis l'accent sur le rôle essentiel joué par les professionnels de la santé dans la lutte anti-tabac. Ce rôle est explicitement mentionné dans le préambule de la convention-cadre de l'OMS pour cette lutte. En France, le plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool (2004 à 2008) vise à promouvoir l'addictologie comme spécialisation comportant l'enseignement, la formation et la recherche et prévoit d'ouvrir cette spécialisation aux médecins généralistes. Il vise en particulier de renforcer la formation continue des médecins généralistes. Ainsi, le ministère de la santé et des solidarités diffuse auprès des professionnels de santé les référentiels de pratiques cliniques de l'Agence française de sécurité sanitaire pour les produits de santé (AFSSAPS) pour l'amélioration de la prise en charge des femmes enceintes qui souhaitent s'arrêter de fumer. Il soutient financièrement l'action de l'Office français de prévention du tabagisme (OFT) qui a notamment comme mission « la recherche théorique et appliquée sur les comportements tabagiques et leurs conséquences pathologiques somatiques et psychologiques » et « la formation des professionnels divers pouvant et voulant contribuer aux actions de prévention et/ou d'aide au sevrage tabagique ». Les recommandations de la conférence de consensus (méthode permettant de faire une synthèse des connaissances médicales dans le but d'élaborer des recommandations professionnelles) « grossesse et tabac » qui s'est tenue le 30 novembre 2004 à la Haute Autorité de santé (HAS) tendent à former tous les professionnels de santé (formation initiale et continue) au sevrage tabagique. Le projet de loi de finances pour 2006 prévoit une dépense globale de 1 442 577 euros pour la lutte contre le tabac, principalement destinée aux associations de lutte contre le tabac. Ces crédits de l'Institut national pour la prévention et l'éducation à la santé (INPES) représentent un budget de 17 millions pour 2006. À ces crédits s'ajoutent ceux alloués à l'Institut national contre le cancer (INCA) sur les problématiques « cancer » liées au tabac.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74433

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8892

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 1085